

**Délibération n°13**

*Objet : Expérience de  
distribution gratuite de  
composteurs*

*Date de convocation :*  
01/06/2010

*Date d'affichage :*  
01/06/2010

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
22

*Nombre de votants :*  
22

L'an deux mille dix,  
le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOUCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM met à disposition des administrés des composteurs en déchèterie au prix de 15 € depuis 2004.

Cette opération a pour objectif de limiter la production de déchets ménagers en permettant à chaque ménage de valoriser chez eux une part importante de leurs déchets en compost. Ainsi, depuis 2004 la collectivité a distribué près de 800 composteurs et équipé ainsi environ 16 % des foyers. Une enquête menée en 2009 a montré que la très grande majorité des composteurs distribués étaient bien utilisés et que les personnes concernées étaient satisfaites. D'un point de vue économique, cette même étude a permis d'évaluer que le coût du composteur pour la collectivité était amorti en 5 mois.

Mais Monsieur le Président précise que désormais cette opération semble atteindre un seuil, une nouvelle formule du déploiement des composteurs semble nécessaire pour donner un nouvel élan à cette démarche.

Ainsi, il propose de mener une opération test sur une commune ou une zone de la collectivité en procédant comme suit :

1. Préparer l'opération avec les élus locaux,
2. Contacter directement chaque foyer de la zone déterminée et leur proposer la mise à disposition gratuite d'un composteur,
3. Livrer le composteur à leur domicile : aide au montage et au compostage, signature d'une convention d'engagement,
4. 6 mois après : contacter les foyers dotés d'un composteur pour vérifier s'ils utilisent bien le composteur et pour les aider à améliorer leur pratique.

Monsieur le Président propose de réaliser ce test sur un panel d'environ 100 foyers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**Décide** de mettre en œuvre cette expérience de distribution gratuite de composteurs comme présentée ci-dessus,

**Autorise** son Président à distribuer gratuitement des composteurs dans le cadre de cette expérience,

**Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier,

– **A D O P T E E** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE